

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**Décision du 8 août 2008 modifiant la décision du 31 janvier 2003 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif à la gestion des bénéficiaires du régime militaire d'assurance maladie et maternité à la Caisse nationale militaire de sécurité sociale**

NOR : DEFH0819985S

Le directeur de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la décision du 31 janvier 2003 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif à la gestion des bénéficiaires du régime militaire d'assurance maladie et maternité à la Caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu le récépissé n° 815463, version 3, de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 30 juillet 2008,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 3 de la décision du 31 janvier 2003 susvisée, il est ajouté aux destinataires :

« – les associations ayant l'aval de la CNIL en matière de campagne de dépistage du cancer du col de l'utérus ; ».

**Art. 2.** – Le directeur de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 août 2008.

Pour le directeur et par délégation :

*Le directeur adjoint,*

J.-L. DIMEGLIO